AR PREFECTURE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

016-211602362-20190208-D\_2019\_DE-A-RECOMMUNE DE MOUTHIERS-SUR-BOËME Reçu le 12/02/2019 8. place du champ de foire

tél: 05.45.67.92.20 fax: 05.45.67.83.38 mairie@mouthiers-sur-boeme.fr

délibération : D\_2019\_2\_3 L'an deux mille dix neuf , le vendredi 08 février à 20 h 00, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de

Monsieur CARTERET Michel, Le Maire.

Nombre de conseillers en

exercice: 23

Date de convocation du : 24 Janvier 2019

Présents: 17

Votants: 18

<u>Présents</u>: Monsieur BARBE Hugues, Monsieur BORRÉDON Richard, Monsieur CARTERET Michel, Madame HITIER Marie-Christine, Madame LHOMME Michèle, Madame LOUVIÉ Catherine, Monsieur RABSKI Jean, Madame RELET Graziella, Monsieur CAPLOT Serge, Monsieur FOUCHÉ Joël, Madame VERGNAUD Isabelle, Madame TAMAGNA Véronique, Monsieur NOËL

Frédéric, Monsieur PORTE Henri-Renaud, Monsieur SUSSET Bernard, Monsieur NEBOUT Joël, Monsieur PONTINI Daniel

Objet : Dossier d'inscription du Multi-Accueil Familial « Les P'tits Loups »

Pouvoirs:

Madame COOLEN Anne-Marie a donné pouvoir à Monsieur NOËL Frédéric

Absent(s):

<u>Excusé(s)</u>: Madame COOLEN Anne-Marie, Monsieur REVEREAULT Jean, Monsieur BERCHENY Dorian, Madame BERTIN Nathalie, Madame SOULET Sandrine, Madame GROLLEAU Rachel

Secrétaire de Séance : Madame Catherine LOUVIÉ

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la commune dispose d'un Multi-Accueil Familial et qu'il est nécessaire, au vu des familles et des partenaires, de remettre à niveau le dossier d'accueil remis aux parents lors de l'inscription des enfants au service.

Ce dossier est constitué des éléments suivants :

- Fiche d'admission pour l'enfant
- Contrat d'accueil
- Base de tarification
- Autorisation de remise de l'enfant
- Autorisation de transport et de sortie
- Autorisation de photographies, de films et d'enregistrements
- Autorisation en cas d'urgence
- Fiche d'urgence de l'enfant
- Accord pour l'administration des médicaments par l'assistante maternelle
- -Trousse de premiers secours

Ces éléments garantissent à chacune des parties le bon fonctionnement du service.

Le Conseil Municipal précise que désormais, ce sont les parents qui auront à fournir le siège auto pour le transport de l'enfant.

Entendu cet exposé, le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

- APPROUVE le dossier d'accueil remis aux parents lors de l'inscription et les fiches constitutives à ce dossier :
- AUTORISE le Maire à signer tout document relative à la présente délibération.

Pour: 18 Contre: 0 Abstention: 0

Emis le 08/02/2019, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le 1 2 FEV. 2019

Le Maire,